Parc naturel régional de Camargue

Registre des délibérations - Délibération n° 04: 20/04/2016

DEPOT DES LISTES POUR LA CREATION D'UNE COMMISSIONT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt avril à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

- **Étaient présents :**
  - **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere,
  - **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Marie-Pierre Callet
  - **Représentants des Communes :**
    Commune d'Arles : David Grzyb, Nicolas Koukas
    Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
    Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
  - **Représentants des établissements publics :**
    Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
    Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
    Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
    Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
    Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
    Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

S/PREFECTURE D'ARLES
26 AVR. 2016
ARRIVEE

- **Avaient donné pouvoir :**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
  Commune d'Arles : Alain Dervieux à Nicolas Koukas
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac
- **Étaient absents-excusés :**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
  Commune d'Arles : Bernard Bacchi
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel
- **Le Conseil de Parc était représenté par 29 membres**
- **Autres personnes présentes :**
  François Letourneux, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
  Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
  Sonia Ayme, responsable administrative et financière, Parc naturel régional de Camargue
  Andréa Zergaoui, agent administratif d'accueil, Parc naturel régional de Camargue
  Aline Cianfarani, Conseillère municipale, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
  Olivier Birand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
  Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
  Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	64

Date de convocation
JMMT/CH – 18/03/2016

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 04: 20/04/2016

DÉPÔT DES LISTES POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Considérant que l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission de délégation de service publics, afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre d'une délégation de service public ;

Considérant que, s'agissant d'un établissement public, cette commission est composée notamment de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et qu'il doit être procédé, selon les même modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que, conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à la constitution de la commission de délégation de service public, il convient de fixer les conditions de dépôts des listes pour l'élection de ses membres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée fixe les conditions de dépôts des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public comme suit :

- **les membres du Comité syndical sont invités à établir des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public, en indiquant les noms et prénoms des candidats, en distinguant les candidats « titulaires » des candidats « suppléants » ;**

- **les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales ; elles seront déposées ou adressée au Mas du Pont de Rousty 13200 Arles ou envoyées par mail à l'adresse suivante : administration@parc-camargue.fr au moins 8 jours avant la séance de l'assemblée délibérante à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la commission, soit au plus tard le 27 mai à 12 heures.**

- **il sera procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants au prochain Comité syndical suivant la date de dépôt des listes, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland CHASSAIN